

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL

à l'interpellation Yves Ravenel : " Production laitière vaudoise – situation préoccupante "

Rappel de l'interpellation

Ces derniers temps, la presse a largement relaté la situation alarmante des producteurs de lait dans notre pays, notamment celle des agriculteurs produisant du lait dit " de centrale " (industriel), destiné à être transformé en produits de consommation.

La situation économique du marché du lait échappe totalement aux producteurs. Depuis la libéralisation des marchés et l'abandon de la gestion des quantités, les prix n'ont cessé de baisser sous la pression du marché.

L'introduction de la politique agricole 2014-2017 a engendré une grande perte économique pour les exploitations laitières, particulièrement pour les exploitations détenant leurs vaches en plaine tout au long de l'année.

Dans bien des cas, les frais de production sont à peine couverts, alors que l'environnement économique augmente régulièrement les charges financières des exploitants.

Face à cette situation, chaque jour, des agriculteurs cèdent au découragement.

Au-delà du drame personnel, la production laitière représente une part importante du lait produit en Suisse. Une partie importante du territoire de notre canton est constitué de prairies et pâturage, non labourables. La meilleure façon de procéder à leur entretien est la présence saisonnière de bétail.

La situation actuelle est préoccupante. Le cheptel bovin vaudois subit une diminution rapide et c'est tout un savoir-faire qui risque de disparaître, de manière irréversible.

J'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1. Le Conseil d'Etat est-il conscient de cette situation ?*
- 2. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de soutenir les producteurs de lait ?*
- 3. Le Conseil d'Etat peut-t-il prévoir une aide financière ponctuelle dans le budget de 2016 ?*
- 4. Le Conseil d'Etat est-t-il conscient que le manque de perspectives risque de poser un problème d'infrastructures agricoles à moyen terme ?*

Souhaite développer.

(Signé) Yves Ravenel

Réponse aux questions de l'interpellateur

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient de cette situation ?

Au cours de ces dernières années, le marché laitier suisse et vaudois s'est significativement détérioré. Entre 1999 et 2013, le canton de Vaud a vu sa quantité de lait commercialisée diminuer de 16%.

Durant cette même période, environ 1'150 exploitations vaudoises ont cessé leur activité, ce qui a conduit à une réduction du cheptel d'un peu plus de 10'000 vaches laitières. L'abandon des contingents laitiers, le 1^{er} mai 2009, a entraîné une importante chute des prix.

La situation actuelle, particulièrement critique, est en partie due à une politique fédérale moins encline à la protection du marché laitier et à l'augmentation des quantités de lait commercialisées dans un contexte où l'offre est supérieure à la demande. En effet, la production indigène est excédentaire à raison de 15% à 20%. Entre 2005 et 2015, le prix du lait de centrale payé aux producteurs est donc passé de 72 à 50 centimes environ.

Le Conseil d'Etat est parfaitement conscient de l'importance de l'économie laitière dans un pays herbagé tel que la Suisse. Cependant, le montant correspondant à la réduction du prix du lait (293 millions) reste relativement modeste au regard du chiffre d'affaires global de l'agriculture suisse (env. 10 milliards).

2. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de soutenir les producteurs de lait ?

Dans son rapport au Grand Conseil sur la politique et l'économie agricoles vaudoises, le Conseil d'Etat définit la production laitière comme filière agro-alimentaires stratégique nécessitant un soutien public cantonal à court ou moyen terme. Il s'agit en particulier d'encourager la valorisation du lait de centrale en mettant l'accent sur la proximité de la production et de la transformation, ainsi que sur le principe de durabilité.

La mise en œuvre de ces mesures aura lieu à deux niveaux. Le premier consiste à soutenir les producteurs dans leur gestion des coûts. Il est prévu de définir les besoins de l'ensemble de l'exploitation au moyen d'une approche globale en collaboration avec ProConseil.

Le second niveau vise à soutenir la création d'une filière de produits laitiers régionaux labélisés afin de mettre en valeur la grande qualité du lait suisse. Cette démarche vise la région valdo-friburgeoise.

Au niveau fédéral et suite aux discussions ayant eues lieu lors du sommet du lait du 27 mai dernier, il a été proposé d'étudier diverses solutions afin de soutenir les exploitations cessant leur activité laitière, au moyen notamment des actions suivantes :

- renoncer à demander aux exploitants cessant leur activité laitière de rembourser le financement "améliorations foncières" dont ils ont bénéficié (subventions à fonds perdus) ;
- octroyer des crédits sans intérêt afin de remettre à niveau les liquidités des exploitations dans le besoin, le risque financier étant alors reporté sur les cantons ;
- augmenter le paiement direct "sorties régulières en plein air" (SRPA) pour les vaches laitières qui pâturent ;
- sur demande de la branche, mettre en place la force obligatoire pour la contractualisation.

Au vu du fait qu'il est difficile pour l'Etat d'exercer une influence sur le marché, il est important que les acteurs du marché respectent la livraison facultative du segment C (lait pour l'exportation) prévue par leur contrat ainsi que les prix indicatifs de l'Interprofession lait, cela afin de permettre aux producteurs de disposer d'une certaine perspective économique. A cette fin, la branche doit mettre en place un contrat type comprenant ces éléments.

3. Le Conseil d'Etat peut-il prévoir une aide financière ponctuelle dans le budget de 2016 ?

Une aide financière de l'Etat, même ponctuelle, ne saurait constituer une solution durable aux problèmes rencontrés par les producteurs laitiers.

4. Le Conseil d'Etat est-t-il conscient que le manque de perspectives risque de poser un problème d'infrastructures agricoles à moyen terme ?

Le nombre de projets soutenus par les crédits d'investissement est un bon moyen d'évaluer l'évolution des infrastructures à moyen terme.

Entre 2005 et 2007, le canton comptait environ 42 constructions ou rénovations importantes d'étables laitières par an. Entre 2008 et 2014, ce chiffre s'élevait à 60 par année, à raison de deux tiers pour la production de Gruyères AOP et d'un tiers pour la production de lait de centrale.

En 2015, seuls 27 projets ont été soutenus par les crédits d'investissement dont un tiers concerne la production de lait de centrale. Les estimations de construction d'étable ou de rénovation lourde pour 2016 sont de l'ordre d'une vingtaine de projet. Cinq concernent la production de lait de centrale mais, faute de rentabilité, la probabilité que ces projets ne se réalisent pas est élevée.

Enfin, il a été considéré, lors du sommet du lait du 27 mai dernier, que l'attribution des crédits d'investissements et d'améliorations structurelles doit de se faire sur la base des principes de la gestion d'entreprise.

Au regard de ces considérations, les infrastructures vaudoises de production laitière de centrale, de même que la production de lait elle-même, sont appelées à diminuer à moyen terme.

Conclusion

Au vu du contexte économique suisse et international, il serait hasardeux d'émettre des prévisions quant à l'évolution du marché laitier national, lequel risque néanmoins d'être de plus en plus volatile. La tendance étant à l'ouverture des marchés, il est à prévoir que certaines difficultés persisteront alors que d'autres pourraient être lissées grâce aux actions que les différents acteurs concernés entreprendront.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 décembre 2016.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean